

Rapport de mission
Mission de suivi réactif conjointe UNESCO/UICN au
Parc national du Niokolo-Koba, Sénégal

21-27 janvier 2007



Consultant
Peter Howard (UICN)
Centre du patrimoine mondial
Elizabeth Wangari (UNESCO)
Expert associé
Noeline Rakotoarisoa (UNESCO)

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ	3
1. Contexte de la mission	6
2. Politique nationale de gestion du bien du patrimoine mondial	7
3. Identification et évaluation des problèmes de conservation et des menaces	8
3.1 Menaces	8
3.1.1 Braconnage.....	8
3.1.2 Coupe illicite de palmiers <i>Borassus</i> et d'autres arbres	9
3.1.3 Pâturage du bétail et autres animaux domestiques.....	9
3.1.4 Autres aspects de la dégradation et de la modification de l'habitat.....	9
3.1.5 Construction d'un barrage.....	10
3.1.6 Construction de routes	10
3.2 Efficacité de la gestion.....	11
3.2.1 Perspective historique	11
3.2.2 Événements récents et gestion actuelle.....	11
3.2.3 Perspectives d'amélioration de la gestion	12
4. Évaluation de l'état de conservation du bien	12
4.1 Maintien des valeurs universelles exceptionnelles	12
4.2 Conditions d'intégrité	13
4.3 Mesures prises en réponse aux décisions antérieures du Comité du patrimoine mondial	15
5. Conclusions et Recommandations	16
5.1 Mesures de gestion du site à prendre par l'État partie	16
5.2 Mesures de protection spéciales pour les grands mammifères en danger.....	17
5.3 Appui et action au niveau international	17
5.4 Repères et calendrier.....	17
5.4.1 Changements à effectuer en l'espace d'une année.....	17
5.4.2 Changements à effectuer en l'espace de trois ans.....	17
5.4.3 Changements à effectuer en l'espace de cinq ans	18
5.4.4 Conditions du retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril	18
5.4.5 Conditions de suppression de la Liste du patrimoine mondial	18
6. ANNEXES	19
6.1 Cahier des charges	19
6.2 Itinéraire et programme.....	19
6.3 Composition de l'équipe de la Mission.....	20
6.4 Liste et coordonnées des personnes rencontrées.....	21
6.5 Carte du Niokolo-Koba, avec les limites actuelles, la topographie et autres caractéristiques	22

REMERCIEMENTS

Les membres de la Mission UNESCO-UICN expriment leur reconnaissance au chef et au personnel de la Direction des parcs nationaux du Sénégal pour leur bonne volonté et leur appui. La Direction a mis à disposition des transports aériens et terrestres grâce auxquels l'équipe a pu voir une bien plus grande partie de ce vaste parc qu'elle n'aurait pu le faire sans cet appui. Des membres du personnel de la Direction ont accompagné l'équipe de la Mission tout au long de sa visite du parc. En outre, la Direction a organisé une réunion interministérielle et inter-départements pour les acteurs basés à Dakar et concernés par la conservation et la protection du Parc national du Niokolo-Koba.

RÉSUMÉ

Entre le 21 et le 27 janvier 2007, une Mission de suivi réactif conjointe UNESCO/UICN s'est rendue dans le Parc national du Niokolo-Koba, conformément à la décision 30 COM 7B.1 du Comité du patrimoine mondial prise en juillet 2006. La Mission a passé trois jours au Niokolo-Koba et deux jours à Dakar et a consulté des acteurs très nombreux et divers. Selon les résultats d'une étude de terrain complète et récente, le site a perdu la majeure partie de sa grande faune, éliminée par le braconnage à des fins commerciales, et son intégrité est menacée par des activités anthropiques intenses, en particulier le pâturage par le bétail. Enfin, le site est menacé par un projet de construction d'un barrage sur le fleuve Gambie. Compte tenu de cette dégradation et de l'ampleur des menaces actuelles, la Mission a conclu, en consultation avec la Direction des parcs nationaux du Sénégal, que le site devait être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Valeurs de conservation et intégrité. Couvrant environ 9130 km² de savane boisée guinéenne, le site est une des plus grandes aires protégées d'Afrique de l'Ouest et abrite une faune diverse qui comprend beaucoup d'espèces rares et des types distincts sur le plan taxonomique. Le Niokolo-Koba a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour la diversité des espèces sauvages que l'on y trouve et la présence d'espèces en danger. Il n'y a pas d'établissements humains et l'empiétement agricole est limité à quelques petites parcelles sur la périphérie du parc. L'intégrité des habitats naturels du parc est bien préservée sur de vastes superficies mais on note des impacts importants dus : 1) à la coupe illicite de rôniers (palmier *Borassus*) et d'autres arbres, 2) à l'usage du feu non contrôlé, souvent associé à la chasse, 3) à l'assèchement des prairies inondées (dites 'Mares') et à l'envahissement de ces habitats critiques de saison sèche par une végétation ligneuse, 4) aux lourdes pressions du pâturage par le bétail et autres animaux domestiques, 5) à la progression de la brousse dans des régions autrefois maintenues ouvertes par les éléphants et 6) à l'empiétement agricole sur la périphérie du parc, là où les limites ne sont pas physiquement marquées.

Malgré les conditions relativement bonnes des habitats du parc, le site est dangereusement menacé de devenir une ' forêt vide ' car la plupart des grands mammifères ont été décimés par le braconnage à des fins commerciales. Les résultats d'un recensement précis (réalisé en mai 2006 par la African Parks Foundation, une ONG néerlandaise), laissent à penser que les populations de toutes les espèces d'ongulés ont récemment connu de graves déclin : les éléphants sont au bord de l'extinction, les buffles ne sont plus qu'environ 457 alors qu'ils étaient estimés à 8000 en 1990, il n'y a plus que 710 hippopotragues (il y en avait 6000 à la même époque) et 149 bubales (5000 en 1990). Globalement, on estime qu'il n'y aurait plus aujourd'hui, dans le parc, que 2115 ongulés de grande et de moyenne taille (appartenant à 11 espèces) pour trois fois plus de bovins, de caprins et d'ovins.

Menaces. De toute évidence, la menace la plus grave est le braconnage pour le commerce de la viande de brousse. La grande valeur de celle-ci constitue une incitation forte pour le braconnage, en

particulier dans les zones rurales pauvres où il y a peu d'autres possibilités de subsistance. Les autres menaces qui affectent déjà l'intégrité des habitats du parc sont mentionnées plus haut et les menaces potentielles comprennent : 1) le projet de construction d'un barrage sur le fleuve Gambie, juste à l'extérieur du parc et 2) le projet de construction d'une grande route transnationale reliant le Sénégal (Tambacounda) et la Guinée (Koundara).

La Mission a évalué chacune des menaces existantes et potentielles en fonction des valeurs universelles exceptionnelles pour lesquelles le parc a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et a conclu que toutes les menaces pouvaient être jugulées de manière à permettre la remise en état du site. La plupart des problèmes de gestion du site sont imputables à l'infrastructure, à l'équipement, au financement et à l'expertise inadaptés ainsi qu'au manque de volonté politique (par le passé) qui ont entravé les capacités des autorités de gérer efficacement le parc. Une éventuelle menace plus grave, à long terme, est le projet de construction d'un barrage sur le fleuve Gambie, à Mako, juste en amont du parc. En ce qui concerne la construction de la route, la décision a été prise de déplacer le tracé à l'extérieur du parc (à quelque distance à l'ouest de ses limites) et son impact à long terme sur le parc reste à vérifier.

Efficacité de la gestion. Il est clair que les normes élevées de gestion du site qui existaient à l'époque de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'ont pas été maintenues malgré les efforts de la Direction des parcs nationaux et malgré un appui récent de la communauté internationale des donateurs. La proximité du parc aux frontières internationales, l'insécurité régnante au niveau régional et la prolifération d'armes automatiques dans les années 1980 et 1990 ont favorisé les pressions incessantes du braconnage à une époque où les budgets du parc, ainsi que son personnel, subissaient des coupes sombres. À cela il faut ajouter que le parc n'a pas encore gagné la confiance et l'appui des communautés locales dont beaucoup ont été évincées à l'époque de sa création et ont encore un sentiment d'aliénation. Pendant de nombreuses années, l'infrastructure du parc s'est progressivement dégradée, le personnel a été retiré des postes vitaux pour la sécurité tandis que la capacité de gestion subissait une détérioration générale.

Depuis 1994, trois grands projets financés par des donateurs ont été mis en place au Niokolo-Koba. Deux d'entre eux étaient des projets régionaux soutenus par la communauté européenne et comprenaient des volets importants visant à améliorer la gestion des ressources naturelles à l'intérieur et autour du complexe transnational des parcs Niokolo-Koba-Badiar, de part et d'autre de la frontière entre le Sénégal et la Guinée. Ces deux projets étaient opérationnels entre 1994 et 1999 et entre 2001 et 2005. Ils ont permis d'améliorer l'infrastructure du parc, la surveillance et la participation des communautés locales à l'utilisation durable des ressources. Le troisième projet, financé par le Gouvernement français entre 1998 et 2002 prévoyait l'élaboration d'un plan de gestion pour le parc, un appui institutionnel, une remise en état plus poussée de l'infrastructure du parc et des activités supplémentaires destinées à fournir des possibilités de revenu pour les communautés locales proches du parc. Malgré les investissements considérables consentis dans le cadre de ces trois projets, les populations animales ont poursuivi leur déclin pendant toute cette période et le deuxième des projets régionaux (Projet AGIR) a été fermé avant que les fonds engagés ne soient totalement utilisés. La communauté des donateurs souhaite désormais soutenir de nouvelles méthodes de gestion du parc et ne plus continuer 'comme avant'. Plusieurs donateurs importants considèrent que les dispositifs de partenariat public-privé, tels que ceux qui sont proposés par la African Parks Foundation basée aux Pays-Bas (voir ci-dessous) apportent le meilleur espoir de conjurer le sort du Niokolo-Koba.

Perspectives de changement. Récemment, un événement important s'est produit : le gouvernement du Sénégal a invité l'ONG African Parks Foundation, basée aux Pays-Bas, à réfléchir à un dispositif

de partenariat pour la conservation du site. Avec l'appui du gouvernement royal des Pays-Bas, la African Parks Foundation a réalisé une évaluation approfondie des besoins du Niokolo-Koba (y compris un recensement détaillé des populations animales) et a présenté une proposition de mise en place d'une nouvelle fondation autonome chargée de superviser la gestion du parc dans le cadre d'un contrat de 25 ans. La African Parks Foundation fournirait 25 % du financement nécessaire, le gouvernement apporterait 17 % et les 58 % restants proviendraient d'autres sources (non encore identifiées) dans un partenariat public-privé. Un plan de remise en état d'urgence d'une durée de trois ans a été proposé au coût de €6,4 millions.

Tandis que ces évaluations et négociations sont en cours, la Direction des parcs nationaux a procédé à d'importants changements dans la gestion des opérations au niveau du parc. Depuis trois ans, les effectifs du personnel ont doublé et le personnel a été redéployé vers le terrain, les salaires et les budgets de fonctionnement ont été fortement accrus et plusieurs nouveaux véhicules ont été déployés pour seconder les patrouilles antibraconnage. La Mission a été impressionnée par le sens du devoir, l'engagement, la connaissance des problèmes et le pragmatisme de la nouvelle équipe de gestion déployée sur le terrain.

Conclusions et recommandations. La Mission recommande d'inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril, au moins jusqu'à ce que les programmes de suivi indiquent une réduction du degré de menace et une reconstitution importante des populations de grands mammifères.

La Mission recommande, en outre, que l'État partie prenne immédiatement les mesures suivantes pour sécuriser le site :

- Faire le nécessaire, de toute urgence, pour éliminer le braconnage, en utilisant l'aéronef du DPN pour la surveillance, avec un appui au sol sous forme de 'force de frappe' mobile.
- Élaborer et appliquer un plan d'action d'urgence pour faire face aux graves menaces pour les valeurs universelles exceptionnelles et l'intégrité du bien. Le plan d'action d'urgence récemment rédigé par la Mission d'experts financée par l'APF peut être une excellente base pour ce plan.
- Accorder la priorité nécessaire à la conservation du site dans la politique, la planification et les budgets nationaux et prendre des mesures dynamiques pour solliciter l'aide des donateurs à la gestion du site.
- Assurer, de toute urgence, la formation du personnel du parc nouvellement recruté en mettant l'accent sur les procédures de sécurité et l'orientation générale vers une approche de gestion intégrée.
- Reconnaître et marquer les limites du parc.
- Imposer un moratoire à long terme sur la chasse de l'éland de Derby, et un système de contingentement de la chasse, dans les zones tampons du parc, fondé sur des statistiques de recensement fiables des animaux.
- Modifier le programme de suivi écologique du parc de manière à l'axer sur un nombre limité d'indicateurs et de repères pouvant être mesurés économiquement, et à tenir compte d'éléments jusque-là non inclus (comme les distances de fuite des animaux et le nombre de rôniers).
- Renforcer la coopération et les mesures transfrontières pour protéger la zone tampon et les corridors écologiques à l'extérieur du parc.
- Réviser le Plan de gestion de 2000 et commencer à appliquer le nouveau plan, y compris tout ce qui concerne l'infrastructure, la remise en état, le rééquipement du parc, la réforme institutionnelle et le renforcement des capacités, les relations communautaires, le développement du tourisme, etc.

- Élaborer et appliquer des ‘plans de sauvegarde’ pour les espèces clés en danger, en collaboration avec des experts internationaux compétents.
- Étudier la possibilité de renoncer au projet de barrage qui pourrait avoir des effets défavorables importants sur les valeurs du bien et ses conditions d’intégrité.

Indicateurs et repères. Comme il est difficile d’obtenir des estimations précises de la plupart des populations d’ongulés sur le terrain, la Mission recommande d’utiliser un ensemble de mesures et techniques différentes pour surveiller la reconstitution et obtenir des repères appropriés à l’aune desquels mesurer le succès. Quelques suggestions sont faites concernant les changements à effectuer dans des périodes d’une année, trois ans et cinq ans ; et les critères qui pourraient guider les décisions du Comité du patrimoine mondial relatives à l’inscription du site (et à sa suppression ultérieure) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

1. Contexte de la mission

Le Parc national du Niokolo-Koba, qui couvre une superficie de 913 000 hectares, a été créé en 1926, en tant que réserve de chasse puis a été classé réserve forestière en 1951, puis réserve de faune en 1953 et enfin parc national en 1954. Le parc a été agrandi par les décrets de 1962, 1965, 1968 et 1969 puis il a été distingué au niveau international en devenant réserve de biosphère sous l’égide du Programme de l’UNESCO sur l’homme et la biosphère. Le Niokolo-Koba a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1981, au titre du critère (x) applicable à un site qui doit « *contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.* »

Les problèmes de conservation auxquels le parc, sa faune et sa flore doivent faire face actuellement ont été portés à l’attention du public en 1993, lorsque la Direction des parcs nationaux a publié un livre blanc et commencé à solliciter l’appui des donateurs. Dans les années 1990, un nombre impressionnant d’organisations (environ 20) a soutenu le parc par des projets menés à l’intérieur du parc, dans les zones tampons et dans les communautés de la périphérie. Malgré cela, la dégradation s’est poursuivie et le braconnage organisé s’est intensifié tandis que les capacités de la Direction des parcs nationaux diminuaient.

En dépit des recommandations contenues dans le livre blanc, la Direction des parcs nationaux, en collaboration avec ses partenaires, a commencé, en 1994, à transférer certaines espèces de mammifères du Parc national du Niokolo-Koba vers d’autres aires protégées. Dans un premier temps, trois cobes de Buffon furent transférés dans la réserve (privée) de Bandia puis il y eut des transferts d’hippotragues (vers un ranch de faune sauvage en Afrique du Sud) d’élans de Derby et d’autres espèces (vers les parcs privés de Bandia et Fathala au Sénégal).

En 2000, le Comité du patrimoine mondial a pris note de l’état alarmant de la conservation du Niokolo-Koba à l’occasion de sa 24^e session, à Cairns (Australie) et a demandé au gouvernement du Sénégal d’inviter une Mission de suivi réactif, chargée d’examiner l’état de conservation du bien. La mission a eu lieu en juillet 2001 dans le but : 1) d’estimer l’état des populations de grands mammifères d’importance clé comme l’hippotrague, l’éland de Derby, le bubale, les cobes et le buffle ; 2) d’examiner l’état des habitats naturels du parc ; 3) d’examiner l’impact du transfert des animaux sur les populations sauvages ; et 4) de définir les mesures nécessaires pour la remise en état du parc et la reconstitution de la faune sauvage.

Malgré les recommandations de la Mission de 2001 et les décisions subséquentes du Comité, le Niokolo-Koba a continué de se détériorer. En 2006, dans sa décision 30COM7B.1, le Comité, ayant examiné le document *WHC-06/30.COM/7B.Add*, et ayant pris note avec grande préoccupation des rapports sur les menaces actuelles et potentielles pour les valeurs et l'intégrité du bien, a demandé à l'État partie Sénégal de soumettre au Centre du patrimoine mondial :

1. une copie complète de l'étude d'impact environnemental et social du projet proposé d'amélioration routière, ainsi que le rapport final sur l'inventaire de la faune qui a été effectué en mai/juin 2006 ;
2. une invitation pour une mission conjointe Centre du patrimoine mondial/UICN pour évaluer l'état de conservation du bien, en particulier l'état des populations clés de la faune et les causes du déclin annoncé de leur nombre ainsi que les impacts potentiels du projet proposé de construction routière ;
3. pour le **1 février 2007** un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien, en particulier l'état des populations clés de la faune, les causes de leur déclin et les mesures à prendre afin d'améliorer la gestion du bien et les impacts potentiels du projet proposé de construction routière, rapport qui sera examiné par le Comité lors de sa 31^e session en 2007.

2. Politique nationale de gestion du bien du patrimoine mondial

Le Sénégal possède six parcs nationaux qui couvrent environ 4 % de la superficie totale du pays. En outre, 11 % du territoire émergé du Sénégal sont protégés dans le cadre de parcs nationaux ou de réserves, y compris de réserves forestières (où les grands mammifères sont partiellement ou totalement protégés par la loi).

La politique nationale de conservation et de protection des ressources naturelles est, par ailleurs, renforcée par les accords internationaux ratifiés par le Sénégal, au titre des conventions sur le patrimoine mondial, la diversité biologique, les changements climatiques, le commerce des espèces menacées, les déchets dangereux, le droit de la mer, la conservation de la vie marine, l'interdiction des essais nucléaires, la protection de la couche d'ozone, les zones humides et la chasse à la baleine. Le pays a également signé, sans les ratifier, les conventions sur la désertification et le déversement de déchets en mer.

Actuellement, il y a cinq sites sénégalais inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : trois biens culturels et deux naturels, ce qui est louable si l'on considère que plusieurs pays africains ayant ratifié la Convention de 1972 n'ont pas encore proposé de biens pour inscription. Le Parc national du Niokolo-Koba, l'un des plus grands parcs nationaux d'Afrique de l'Ouest, abrite un ensemble unique d'espèces et de taxons qui, dans certains cas, sont limités à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Au voisinage du Niokolo-Koba, des efforts ont été déployés pour mettre en œuvre des projets d'amélioration des moyens d'existence des populations en vue de réduire les pressions sur le parc. La mesure dans laquelle ces projets et initiatives ont été bénéfiques n'est pas évidente car la dégradation du parc se poursuit et les populations animales continuent de s'appauvrir. Ces dernières années, le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature a réalisé, dans le Parc national du Niokolo-Koba, plusieurs études financées par des donateurs qui ont décrit l'état alarmant de la conservation du parc et de sa faune sauvage.

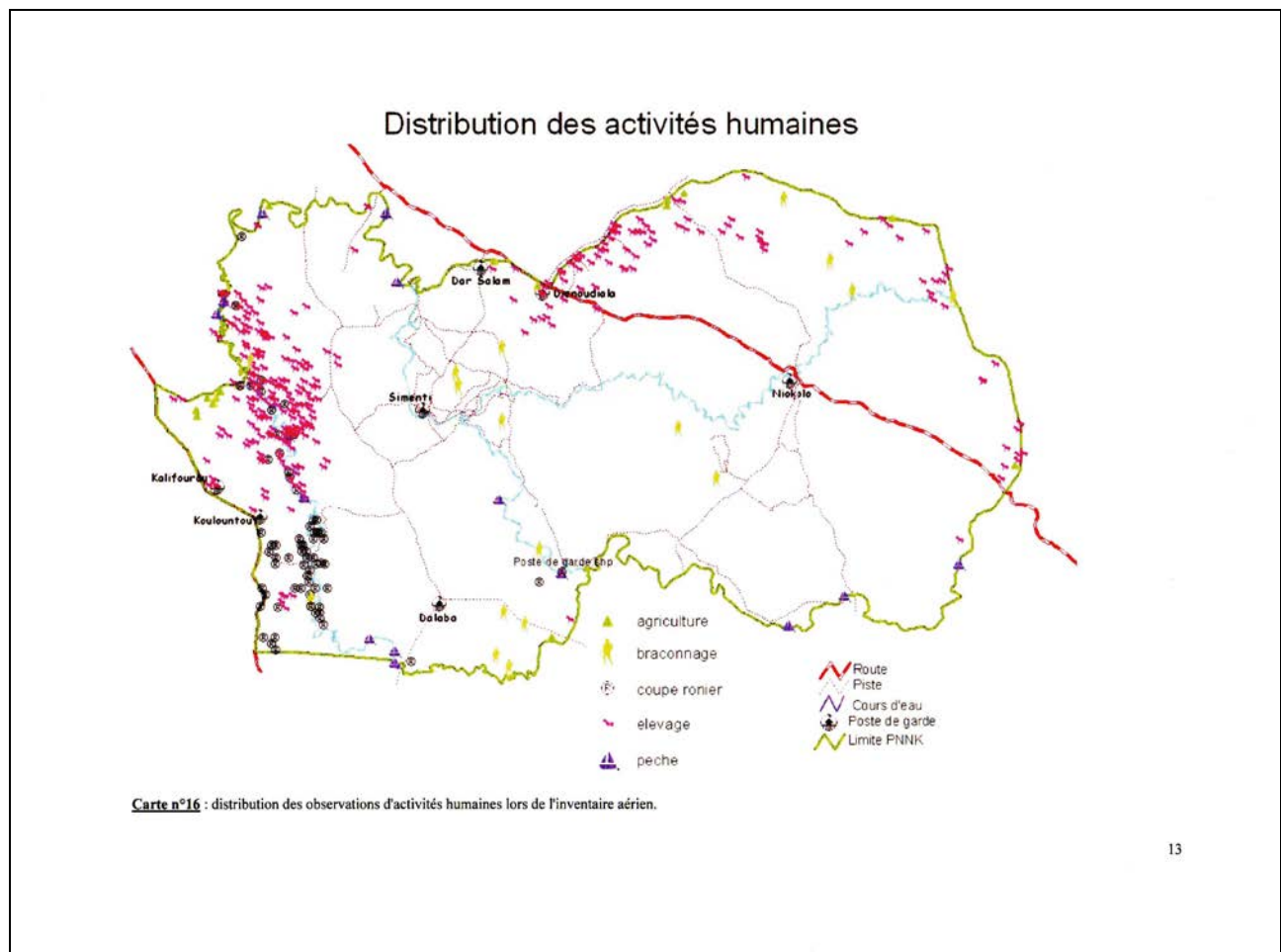
3. Identification et évaluation des problèmes de conservation et des menaces

3.1 Menaces

3.1.1 Braconnage

Il ne fait aucun doute que le braconnage à des fins commerciales est la plus grave menace pour le site. Les statistiques de recensement des populations animales laissent à penser que c'est une menace grave depuis que le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, en 1981. Depuis, et jusqu'à aujourd'hui, on constate une réduction constante des espèces de grands mammifères. Le recensement le plus récent, (réalisé par la African Parks Foundation en mai 2006) a enregistré des activités de braconnage dans tout le parc, avec 17 camps de braconnage visibles depuis l'air (voir carte 1) et 27 autres le long de transects parcourus à pied où l'on a trouvé des camps de braconniers, des pièges ou les restes de carcasses d'animaux tués par les braconniers.

Carte 1. Distribution des activités humaines illicites dans le parc en mai 2006 (d'après le rapport de la African Parks Foundation)



3.1.2 Coupe illicite de palmiers *Borassus* et d'autres arbres

Le palmier *Borassus* (ou rônier) est un arbre de grande valeur qui produit un bois durable et dont on fait du vin de palme et d'autres produits à partir des fruits et des fibres des feuilles. Comme on peut le voir sur la carte 1, la coupe du rônier est intense dans le parc, en particulier le long de la rivière Koulountou, à l'ouest. Cette activité illicite a des effets majeurs sur l'un des principaux habitats, effets qui risquent fort d'être irréversibles puisque la régénération dépend essentiellement des éléphants aujourd'hui au bord de l'extinction dans le parc.

3.1.3 Pâturage du bétail et autres animaux domestique

Le recensement aérien réalisé en mai 2006 par la African Parks Foundation a révélé un pâturage intensif par les animaux domestiques, en particulier dans le secteur de Koulountou et au nord de la route principale Tambacounda- Kedougou (voir carte 1). Selon les estimations, 4679 bovins, 1242 ovins et 75 chèvres se trouvaient à l'intérieur du parc, soit trois fois le nombre d'animaux sauvages. Certes, ces chiffres représentent probablement un pic saisonnier mais la présence de tant d'animaux domestiques – et surtout des bergers qui les accompagnent – est une menace grave pour l'intégrité du parc. La Mission a appris que les bergers conduisent essentiellement leurs animaux dans le parc parce qu'il n'y a pas de points d'eau permanents en dehors pour abreuver les animaux. Il a été suggéré de fournir des points d'eau en dehors du parc pour atténuer cette menace. Toutefois, bien que dans certaines zones, cette explication puisse être vraie, la plupart des animaux domestiques recensés durant l'étude de la African Parks Foundation, ont été aperçus à proximité des établissements de Dar Salam et Missirah Gounass, d'où ils auraient pu être conduits vers des points d'eau permanents sans avoir à entrer dans le parc. Sans doute, le pâturage de saison sèche autour des Mares (prairies saisonnièrement inondées le long des berges des rivières) attire les bergers. Or, ces Mares devraient fournir un habitat critique de saison sèche pour la faune sauvage et celle-ci est désormais déplacée par le bétail domestique.

3.1.4 Autres aspects de la dégradation et de la modification de l'habitat

La coupe des arbres et le pâturage des animaux domestiques dans le parc ont modifié l'habitat de la faune sauvage mais celui-ci change aussi sous l'influence d'autres facteurs non négligeables :

Les feux. Les brûlis fréquents, surtout lorsqu'ils sont allumés vers la fin de la saison sèche, érodent certaines des forêts-galeries qui bordent les cours d'eau et les dernières parcelles de forêt du mont Assirik. Ce sont souvent les braconniers qui allument ces incendies pour débusquer les animaux ou encore les éleveurs qui cherchent à réduire la végétation ligneuse et à stimuler la croissance rapide des pâtures. Les conséquences sont le plus gravement ressenties par les espèces tributaires de la forêt comme les chimpanzés et les colobes bays, deux espèces en danger.

L'assèchement des Mares. Le long des rives de tous les cours d'eau principaux, beaucoup de prairies saisonnièrement inondées (les 'Mares') s'assèchent et sont envahies par *Mimosa pigra* et *Mitragyna*. Les Mares doivent leur existence aux changements de cours des rivières : à l'origine, elles formaient partie du lit fluvial puis en ont été isolées pour devenir des marigots (bras morts du fleuve). La succession naturelle veut que ces Mares soient progressivement comblées par des sédiments, puis s'assèchent et soient envahies par une végétation ligneuse. Toutefois, cela se produit aujourd'hui avec une rapidité qui n'a rien de naturel et peut être attribué à la diminution spectaculaire des populations de grands mammifères et à la disparition des éléphants qui empêchaient la propagation de la végétation ligneuse dans les Mares. Le projet de construction d'un barrage sur le fleuve Gambie, à Mako, juste en amont du parc aurait un effet dévastateur sur les Mares et entraînerait, très probablement, leur élimination totale en l'espace de deux décennies.

Empiétement de la brousse. L'empiétement de la brousse dans les habitats plus ouverts du parc n'a pas été étudié, pour autant que la Mission ait pu en juger, mais c'est un résultat inévitable de la disparition des éléphants autrefois abondants qui jouaient le rôle crucial 'd'ingénieurs de l'habitat' du Niokolo-Koba, comme ils le font ailleurs en Afrique. L'empiétement de la végétation ligneuse sur les Mares n'est qu'un symptôme de ces changements qui sont sans doute généralisés. Sur un plan plus positif, l'empiétement par la végétation ligneuse naturelle se produit sans doute aussi dans des zones du parc qui étaient cultivées avant sa création.

Empiétement par l'agriculture. La Mission a été informée que l'empiétement des terres du parc par l'agriculture n'est pas un problème grave ; cependant, sur la périphérie du parc, il y a quelques endroits où les limites n'ont pas été marquées. Les études aériennes réalisées par la African Parks Foundation ont mis en évidence des zones d'empiétement agricole autour de Dienoundala et Missirah Gounnas ainsi qu'en quelques autres lieux (carte 1).

3.1.5 Construction d'un barrage

Il existe un projet, déjà ancien, de construction d'un barrage sur le fleuve Gambie, à Mako, à quelques kilomètres en amont, à l'est du parc. Ce barrage n'inondera pas les terres du parc mais il pourrait avoir de très graves effets à long terme en modifiant le régime hydrologique de deux manières principales. Premièrement, le barrage empêcherait les crues de la Gambie pendant la saison des pluies de sorte que le fleuve ne pourrait plus remplir les Mares saisonnièrement inondées le long des berges fluviales (ces inondations ne sont pas un événement annuel mais se produisent périodiquement, les années exceptionnellement pluvieuses). Il est probable que ce processus accélérerait l'assèchement des Mares et l'empiétement de la végétation ligneuse, privant la faune sauvage d'une ressource alimentaire cruciale en saison sèche (et le parc perdrait ainsi un de ses rares attraits touristiques). Deuxièmement, la libération progressive de l'eau du barrage (pour la production hydroélectrique, etc.) se traduirait par un niveau d'eau stable, toute l'année, dans le parc : le niveau d'eau ne descendant plus, les animaux ne pourraient plus traverser et les bancs de sable ne se formeraient plus en saison sèche. Les effets écologiques à long terme de ces changements sont difficiles à prévoir et la Mission n'a pas trouvé trace d'une évaluation d'impact sur l'environnement du projet de construction de ce barrage.

3.1.6 Construction de routes

Les travaux de construction récents de deux routes ont un impact direct sur le parc et sur les conditions d'intégrité du bien du patrimoine mondial. L'amélioration de la route Tambacounda-Kedougou qui a eu lieu vers le milieu des années 1990 et qui a partagé le parc en deux a les incidences les plus graves. C'est aujourd'hui une voie goudronnée, large et rapide, surélevée de chaque côté par rapport aux terres du parc. Elle constitue, inévitablement, une barrière pour la faune sauvage mais le pire, c'est qu'elle offre un accès facile aux braconniers. Des postes de contrôle ont été installés sur cette route où la vitesse est maintenant limitée mais on peut se demander dans quelle mesure ces contrôles ont réussi à atténuer les impacts de la route. Un autre tracé, qui passait au nord du parc, avait été envisagé (et approuvé par le Bureau du patrimoine mondial) mais, malheureusement, il a été rejeté pour des raisons de coût.

La deuxième route (plus récente) se trouve à l'ouest et relie la ville de Medina Gounas au Sénégal à Koundara en Guinée. Le projet a fait l'objet d'une EIE détaillée et le tracé choisi éloigne la route des limites du parc pour traverser le village de Linkiring. Actuellement en construction, la route passera à quelque distance des limites du parc et, de ce fait pourrait même contribuer à éloigner les gens du parc. En conséquence, elle n'est plus considérée comme une menace grave pour le parc. Il convient de féliciter l'État partie pour son approche de la planification et du choix du tracé de cette route.

3.2 Efficacité de la gestion

3.2.1 Perspective historique

Il est clair que les normes élevées de gestion du site qui existaient à l'époque de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'ont pas été maintenues malgré les efforts de la Direction des parcs nationaux et malgré un appui récent de la communauté internationale des donateurs. La proximité du parc aux frontières internationales, l'insécurité régnante au niveau régional et la prolifération d'armes automatiques dans les années 1980 et 1990 ont favorisé les pressions incessantes du braconnage à une époque où les budgets du parc, ainsi que son personnel, subissaient des coupes sombres. À cela il faut ajouter que le parc n'a pas encore gagné la confiance et l'appui des communautés locales dont beaucoup ont été évincées à l'époque de sa création et ont encore un sentiment d'aliénation. Pendant de nombreuses années, l'infrastructure du parc s'est progressivement dégradée, le personnel a été retiré des postes vitaux pour la sécurité tandis que la capacité de gestion subissait une détérioration générale.

Depuis 1994, trois grands projets financés par des donateurs ont été mis en place au Niokolo-Koba. Deux d'entre eux étaient des projets régionaux soutenus par la communauté européenne et comprenaient des volets importants visant à améliorer la gestion des ressources naturelles à l'intérieur et autour du complexe transnational des parcs Niokolo-Koba-Badiar, de part et d'autre de la frontière entre le Sénégal et la Guinée. Ces deux projets étaient opérationnels entre 1994 et 1999 et entre 2001 et 2005. Ils ont permis d'améliorer l'infrastructure du parc, la surveillance et la participation des communautés locales à l'utilisation durable des ressources. Le troisième projet, financé par le Gouvernement français entre 1998 et 2002 prévoyait l'élaboration d'un plan de gestion pour le parc, un appui institutionnel, une remise en état plus poussée de l'infrastructure du parc et des activités supplémentaires destinées à fournir des possibilités de revenu pour les communautés locales proches du parc. Malgré les investissements considérables consentis dans le cadre de ces trois projets, les populations animales ont poursuivi leur déclin dans toute cette période et le deuxième des projets régionaux (Projet AGIR) a été fermé avant que les fonds engagés ne soient totalement utilisés parce qu'il ne parvenait pas à renverser la tendance.

3.2.2 Événements récents et gestion actuelle

La Direction des parcs nationaux a récemment procédé à d'importants changements dans la gestion des opérations au niveau du parc. Les effectifs du personnel ont doublé depuis trois ans et le personnel a été redéployé des bureaux vers le terrain, les salaires et les budgets de fonctionnement ont été fortement accrus et plusieurs nouveaux véhicules ont été déployés pour seconder les patrouilles antibraconnage. La Mission a été impressionnée par le sens du devoir, l'engagement, la connaissance des problèmes et le pragmatisme de la nouvelle équipe de gestion déployée sur le terrain. Cependant, il est clair que la tâche est gigantesque. La plupart des pistes du parc et tous les points de passage sur les rivières, sauf un, sont impraticables. Il est donc impossible de déployer rapidement du personnel, lorsqu'une menace est détectée. Il n'y a pas de capacité de surveillance aérienne – bien qu'un avion ait été donné à cet effet – faute de ressources pour payer le kérosène (et à cause des lourdes procédures gouvernementales de transfert des fonds). Seulement 19 des 34 postes de surveillance du parc sont occupés et il y a très peu d'équipement de communication. Les nouvelles recrues – en provenance de différentes institutions de formation – n'ont pas été formées aux techniques de patrouille et aux problèmes de gestion du parc et appliquent ce qu'elles ont appris de manière empirique en travaillant aux côtés de collègues plus expérimentés. La capacité de gestion doit encore relever des défis de taille.

3.2.3 Perspectives d'amélioration de la gestion

Il est clair que si l'on veut renverser la tendance actuelle à la dégradation et à l'appauvrissement des ressources, le parc a besoin d'un apport financier extérieur considérable et cela, de toute urgence, car les populations de plusieurs espèces – notamment d'espèces clés comme les éléphants – sont aujourd'hui gravement diminuées et font face à une extinction imminente.

Au vu de l'expérience passée, la communauté des donateurs semble rétive à soutenir des projets de gestion du parc du même type, projets qui n'ont pas réussi à renverser la tendance à l'érosion des populations animales et de l'état de conservation du parc. La Mission a tenu des réunions avec des représentants de l'Union européenne, de l'USAID, des ambassades de France et des Pays-Bas et du PNUD et chaque fois, le message était le même : pour soutenir les initiatives de gestion du parc, les donateurs cherchent des moyens qui auront un effet transformateur et durable. Il est clair que les donateurs s'intéressent beaucoup aux dispositifs de partenariat public-privé, tels que ceux qui sont proposés par la African Parks Foundation basée aux Pays-Bas (voir ci-dessous).

Vers la fin de 2005, le gouvernement du Sénégal a invité l'ONG African Parks Foundation basée aux Pays-Bas à étudier la possibilité d'un dispositif en partenariat pour la conservation du site. Avec l'appui du gouvernement royal des Pays-Bas, la African Parks Foundation a réalisé une évaluation approfondie des besoins du Niokolo-Koba (y compris un recensement détaillé des populations animales) et a présenté une proposition de mise en place d'une nouvelle fondation autonome chargée de superviser la gestion du parc dans le cadre d'un contrat de 25 ans. Cette nouvelle fondation serait dirigée par un conseil d'administration comprenant des représentants du gouvernement, de la African Parks Foundation, des donateurs et d'autres acteurs. La African Parks Foundation fournirait 25 % du financement nécessaire, le gouvernement apporterait 17 % (sous forme de salaires du personnel et de maintien du niveau actuel des budgets de fonctionnement) et les 58 % restants proviendraient d'autres sources (non encore identifiées) dans un partenariat public-privé. Un plan de remise en état d'urgence d'une durée de trois ans a été proposé au coût de €6,4 millions.

L'intérêt de cette proposition, c'est qu'elle offre l'occasion de gérer le bien d'une manière fondamentalement différente qui permettrait de surmonter bien des obstacles du passé. Ce dispositif offre notamment les avantages suivants :

- continuité du financement et de la gestion pendant 25 ans au moins, ce qui est suffisant pour garantir le succès ;
- financement accru par la levée de fonds du secteur privé ;
- indépendance de la gestion et capacité de réagir aux problèmes dès qu'ils se posent ;
- introduction d'une culture 'd'entreprise' basée sur les performances, avec des gestionnaires en mesure d'employer du personnel et de s'en séparer en fonction des performances ;
- liberté par rapport à des procédures bureaucratiques lourdes, comme par exemple celles qui régissent le flux de fonds et les approvisionnements.

4. Évaluation de l'état de conservation du bien

4.1 *Maintien des valeurs universelles exceptionnelles*

Les valeurs universelles exceptionnelles pour lesquelles le bien a été inscrit correspondent étroitement à celles qui sont énoncées dans le critère (x) des nouvelles Orientations, à savoir :

(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Ce critère reste rempli mais, comme mentionné plus haut, la réduction spectaculaire des populations de grands mammifères a, inévitablement, des effets délétères sur les processus naturels de l'évolution des écosystèmes et des habitats. La quasi extinction des éléphants, qui étaient abondants dans le parc à l'époque de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, est particulièrement inquiétante en raison du rôle que jouent ces grands mammifères en induisant les changements dans l'habitat, en dispersant les graines et en maintenant les habitats dont dépendent d'autres espèces.

Il convient de noter que, depuis l'inscription du bien, il n'y a eu aucun cas connu d'extinction et, bien que les effectifs des populations de nombreuses espèces soient aujourd'hui extrêmement bas, il reste un minimum d'espoir qu'une protection adéquate puisse permettre à toutes les espèces de retrouver des niveaux plus naturels.

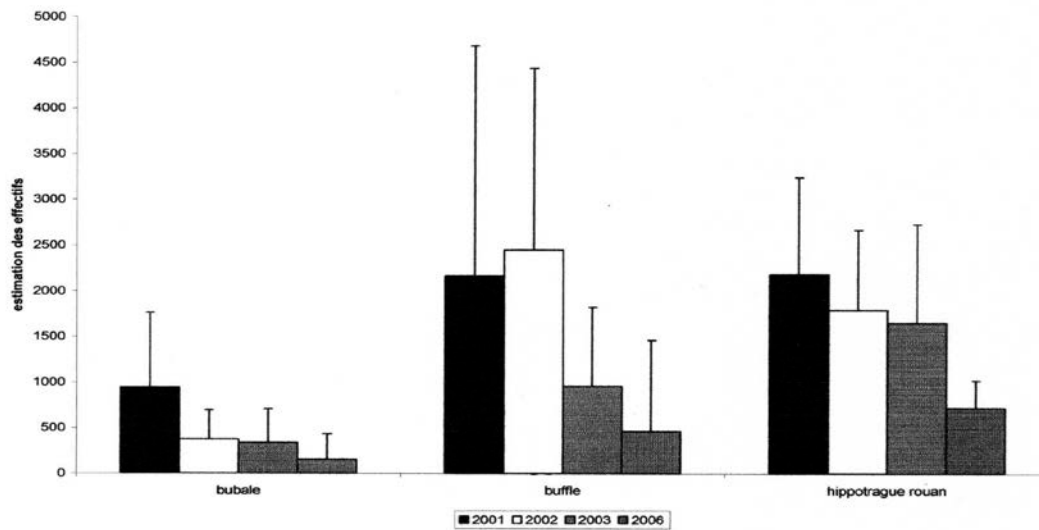
4.2 Conditions d'intégrité

Du point de vue de l'intégrité du site, il est clair qu'il y a eu une sérieuse réduction des populations de toutes les espèces de grands mammifères depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. La Mission n'a pu retrouver qu'un aperçu de la littérature historique et des dossiers scientifiques portant sur le site et s'est beaucoup appuyée sur les travaux de l'équipe de la African Parks Foundation (qui a réalisé l'évaluation des besoins en 2006) pour compiler le présent rapport. Le rapport de la African Parks Foundation est très fouillé et volumineux (341 pages): le présent rapport se borne donc à citer quelques exemples pour illustrer l'ampleur des changements qui se sont produits. Mais avant cela, il est bon de faire une mise en garde : il est difficile de rassembler et d'interpréter des statistiques de recensement des populations animales et ce travail atteint rarement un très haut niveau de précision. Néanmoins, des recensements ont été réalisés à l'aide de techniques globalement semblables (c.-à-d. recensements aériens et transects au sol), avec un appui technique international et à plusieurs reprises, et ont commencé avant que le bien soit inscrit de sorte que si les chiffres peuvent, une fois ou l'autre, être sujet à d'importantes marges d'erreur, la tendance à la baisse est très claire.

Indicateur 1. Comparaison des populations totales estimées de grands mammifères choisis dans le PNNK en 1990/1991 (données collectées par l'ORSTOM) et 2006 (données de la African Parks Foundation)

Espèces	Population 1990/1991	Population 2006	% de changement 1990-2006
Bubale	5000	149	- 97%
Buffle	8000	457	- 94%
Cobe de Buffon	24 000	92	- 99%
Cobe defassa	3300	10	- 99%
Éland de Derby	150 (max)	171	+ 14%
Hippotrague	6000	710	- 88%
Éléphant	30 (max)	10 (max)	- 66%

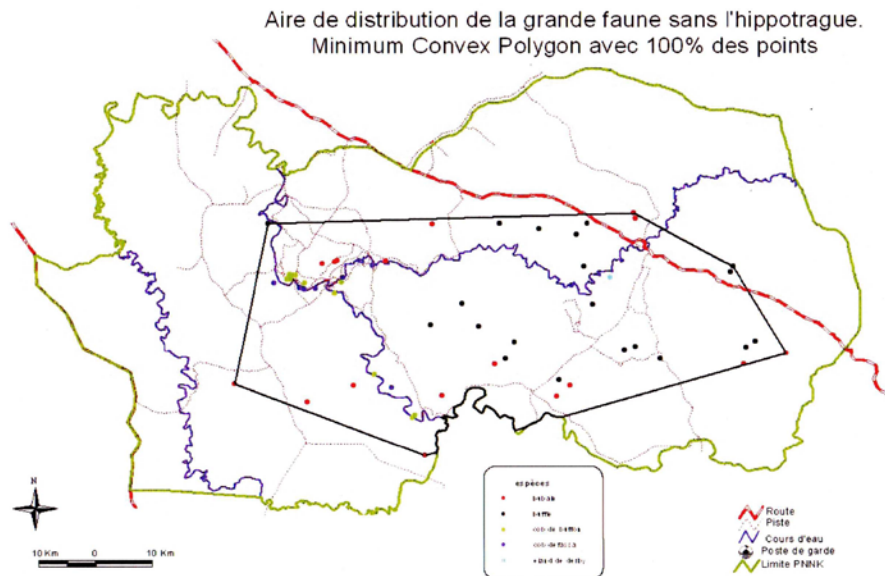
Indicateur 2. Comparaison des populations totales estimées de bubales, buffles et hippotragues sur la période de cinq ans la plus récente.



Indicateur 3. État des éléphants. Au moment de l'inscription du bien (1981) il était reconnu qu'il y avait plusieurs centaines d'éléphants dans le Niokolo-Koba et que ceux-ci étaient une attraction importante pour tout visiteur à l'hôtel Simenti. Les éléphants ont été pratiquement éliminés par la chasse dans les années 1980 et, en 1990 l'ORSTOM estimait qu'il restait une population de 20 à 30 spécimens. Durant le recensement réalisé par la African Parks Foundation en 2006, aucun éléphant n'a été repéré mais on a détecté des traces en six endroits, dans les parties les plus isolées du parc, au sud et à l'ouest du mont Assirik. Ces traces sont indicatrices d'une population survivante maximale de 10 individus.

Indicateur 4. État de l'éland de Derby. Cette espèce est particulièrement intéressante parce que le Niokolo-Koba est probablement le dernier endroit où subsiste une population viable de la race occidentale de cette antilope, la plus grande du monde. Selon Dupuy (1972), il y avait plus de 300 spécimens dans le parc dans les années 1970 mais la population n'en comptait plus que 150 selon les estimations maximales, au moment du premier recensement de l'ORSTOM, en 1990. Cette population semblait être restée stable ou même avoir augmenté en 2006, date à laquelle une nouvelle estimation de 171 spécimens fut enregistrée (toutefois la fiabilité de cette dernière est contestable car elle s'appuie sur la détection d'un seul groupe de 67 animaux dans un échantillon de 40 % du parc).

Indicateur 5. Carte du Parc national du Niokolo-Koba montrant tous les relevés de grands mammifères (à l'exception de l'hippotrague) réalisés durant le recensement de 2006. Les relevés sont limités à une zone du centre du parc qui représente exactement 34 % de la superficie totale.



Carte 5 : délimitation de la zone centrale contenant la plus grande biodiversité animale.

35

4.3 Mesures prises en réponse aux décisions antérieures du Comité du patrimoine mondial

En 1990, le Comité a exprimé sa préoccupation concernant le tracé de la route Tambacounda-Kedougou et a prié instamment l'État partie de rechercher les fonds supplémentaires nécessaires pour permettre un tracé en dehors du bien. Malheureusement, cet avis n'a pas été suivi et, vers le milieu des années 1990, la route a été construite à travers le bien.

Récemment, le Comité du patrimoine mondial a fait des recommandations concernant la gestion de l'éland de Derby, à la suite de la capture et du transfert de neuf individus du Niokolo-Koba à la réserve de Bandia, en mai 2000. Conformément à ces recommandations, il n'y a plus eu de capture d'élands de Derby (ni d'autres espèces) dans le parc et six individus qui ont survécu au transfert à Bandia ont formé le noyau d'un troupeau prospère élevé en captivité qui compte aujourd'hui 43 individus. Ce troupeau assure une sécurité essentielle à la race occidentale de l'éland de Derby qui ne survit qu'au Niokolo-Koba et dans quelques autres lieux dispersés. Les données de recensement de la population sauvage du Niokolo-Koba suggèrent qu'elle est restée stable dans les six années qui ont suivi l'opération de capture, malgré les fortes pressions du braconnage qui ont affecté d'autres espèces. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que la population captive ait augmenté à un taux proche de 40 % par an, alors que la population sauvage n'a connu (au mieux) qu'une modeste augmentation de 5 %. Une attention prioritaire doit être accordée à la protection de l'espèce sauvage et aucune réintroduction ne doit être tentée pour le moment car si l'on ramène au Niokolo-Koba les

animaux du troupeau semi-captif, il y aura un risque de transmission de maladies aux élands sauvages.

5. Conclusions et Recommandations

En conclusion, la Mission note un déclin catastrophique et continu de l'intégrité depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. La cause première est la pression excessive du braconnage que les autorités ont été incapables de contrôler. Les populations de plusieurs espèces clés sont aujourd'hui extrêmement basses et la possibilité d'extinction locale est bien réelle. Le site a besoin, de toute urgence, d'une aide importante pour que l'on puisse mettre un terme au déclin et renverser la situation ; il doit être immédiatement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Faute de prendre des mesures correctives de toute urgence, il est probable que la poursuite de la dégradation du site se soldera par des changements irréversibles qui forceront à supprimer le site de la Liste des biens du patrimoine mondial.

5.1 Mesures de gestion du site à prendre par l'État partie

Un plan d'action d'urgence complet, d'une durée de trois ans, a été élaboré pour le site avec l'aide de la African Parks Foundation. La Mission considère que l'application d'un tel plan devrait permettre de sauver le site mais note que les fonds nécessaires et autres engagements ne sont pas encore en place. Il est évident qu'un programme intégré complet pour la gestion du parc s'impose et les éléments de ce programme sont déjà bien articulés dans le plan d'action de la African Parks Foundation. Les recommandations de la Mission se concentrent donc sur des mesures à court terme qui devraient être prises dans les 12 prochains mois, avant la mise en œuvre du plan de la African Parks Foundation (ou d'un autre plan). La Mission recommande à l'État partie de prendre les mesures d'urgence suivantes pour mettre le site en sécurité :

- Faire le nécessaire, de toute urgence, pour éliminer le braconnage, en utilisant l'aéronef du DPN pour la surveillance, avec un appui au sol sous forme de 'force de frappe' mobile.
- Élaborer et appliquer un plan d'action d'urgence pour faire face aux graves menaces pour les valeurs universelles exceptionnelles et l'intégrité du bien. Le plan d'action d'urgence récemment rédigé par la mission d'experts financée par l'APF peut être une excellente base pour ce plan.
- Accorder la priorité nécessaire à la conservation du site dans la politique, la planification et les budgets nationaux et prendre des mesures dynamiques pour solliciter l'aide des donateurs à la gestion du site.
- Assurer, de toute urgence, la formation du personnel du parc nouvellement recruté en mettant l'accent sur les procédures de sécurité et l'orientation générale vers une approche de gestion intégrée.
- Reconnaître et marquer les limites du parc.
- Imposer un moratoire à long terme sur la chasse de l'éland de Derby, et un système de contingentement de la chasse, dans les zones tampons du parc, fondé sur des statistiques de recensement fiables des animaux.
- Modifier le programme de suivi écologique du parc de manière à l'axer sur un nombre limité d'indicateurs et de repères pouvant être mesurés économiquement, et à tenir compte d'éléments jusque-là non inclus (comme les distances de fuite des animaux et le nombre de rôniers).
- Renforcer la coopération et les mesures transfrontières pour protéger la zone tampon et les corridors écologiques à l'extérieur du parc.

- Réviser le Plan de gestion de 2000 et commencer à appliquer le nouveau plan, y compris tout ce qui concerne l'infrastructure, la remise en état, le rééquipement du parc, la réforme institutionnelle et le renforcement des capacités, les relations communautaires, le développement du tourisme, etc.
- Étudier la possibilité de renoncer au projet de barrage qui pourrait avoir des effets défavorables importants sur les valeurs du bien et ses conditions d'intégrité

5.2 Mesures de protection spéciales pour les grands mammifères en danger

Compte tenu du déclin très grave des populations de grands mammifères du Niokolo-Koba et vu les effectifs extrêmement bas de certaines espèces clés, il est recommandé d'élaborer et d'appliquer des plans de sauvegarde pour certaines espèces, notamment (pour commencer) l'éland de Derby, l'éléphant, le bubale et le chimpanzé. Ces plans devraient être élaborés en coopération étroite avec des experts internationaux, y compris des membres de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN. Il est probable que ces plans différeront dans le détail mais certains éléments devraient être communs à tous, en particulier la nécessité de mener une évaluation plus précise des niveaux de population actuels et de l'aire de répartition actuelle dans le parc, ainsi qu'un programme de suivi ciblé, lié aux améliorations de la gestion du parc. Dans le cas de l'éland de Derby, il convient d'étudier de près la gestion et la viabilité génétique de la population qui se trouve en semi-captivité et d'élaborer un plan pour gérer toutes les sous-populations viables (y compris la population semi-captive) au sein de la population générale. Pour cela, il sera peut-être nécessaire d'enrichir génétiquement la population semi-captive (c.-à-d. par le transfert d'un mâle supplémentaire du Niokolo-Koba, la population semi-captive actuelle étant issue d'un seul mâle fondateur) et, ultérieurement d'envisager la réintroduction dans le Niokolo-Koba.

5.3 Appui et action au niveau international

À court et à moyen terme, l'avenir du bien dépendra, dans une large mesure, de l'appui financier et technique apporté par la communauté internationale. La Mission recommande donc que tous les signataires de la Convention étudient des moyens de prêter assistance.

En outre, afin d'attirer l'attention sur l'état de conservation du bien, le Comité du patrimoine mondial devrait l'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité devrait exercer un suivi étroit du site et envisager de le supprimer de la Liste si la dégradation est irréversible.

5.4 Repères et calendrier

5.4.1 Changements à effectuer en l'espace d'un an

Il est recommandé que les actions décrites aux paragraphes 5.1 et 5.2 ci-dessus soient entreprises dans les 12 prochains mois. Durant cette période, les partenaires au développement de l'État partie devront prendre d'importants engagements financiers si l'on veut que le déclin des populations de grands mammifères soit arrêté puis renversé.

5.4.2 Changements à effectuer en l'espace de trois ans

Dans les trois ans, l'application du 'plan d'action d'urgence' d'une durée de trois ans devrait avoir progressé et l'on devrait voir les premiers signes de reconstitution des populations de grands mammifères. Le pâturage illicite et la coupe illicite de palmiers *Borassus* et d'autres arbres devraient avoir totalement cessé.

5.4.3 Changements à effectuer en l'espace de cinq ans

Dans les cinq ans, la reconstitution de la faune du Niokolo-Koba devrait être bien avancée (sachant naturellement que la reconstitution totale prendra beaucoup plus longtemps et nécessitera un effort soutenu durant plusieurs décennies). Parmi les indicateurs utiles de reconstitution on pourrait inclure des données de suivi montrant : 1) une réduction de 90 % des traces d'activités humaines dans le parc ; 2) une extension de la région dans laquelle on rencontre les traces de grands ongulés pour passer de 34% actuellement à 85% de la superficie du parc ; 3) une augmentation dans les recensements de toutes les espèces de grands ongulés durant trois années consécutives ; et 4) une réduction des distances de fuite des animaux le long de secteurs de route sélectionnés à l'intérieur du parc. Ces repères peuvent être facilement mesurés à l'aide des techniques de suivi existantes, et évalués par rapport aux données 'de référence' issues du recensement récent réalisé par la African Parks Foundation.

5.4.4 Conditions de retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril

Si l'on présume que le Comité accepte la recommandation de la Mission, à savoir inscrire le bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril, il sera nécessaire de définir les repères et indicateurs qui pourront être utilisés pour surveiller la remise en état du bien qui justifiera son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril. La réalisation des repères recommandés au paragraphe 5.4.3 sera un indicateur fort prouvant que les tendances actuelles à la dégradation des ressources ont été arrêtées et pourra servir à guider la décision du Comité de retirer le site de la Liste du patrimoine mondial en péril.

5.4.5 Conditions de suppression de la Liste

Comme indiqué plus haut, il existe encore des incertitudes considérables quant à la gestion future du site et l'on pourrait concevoir qu'il n'y aura pas assez de ressources ni de volonté politique mobilisées assez vite pour empêcher une dégradation irréversible. Par comparaison avec d'autres sites de savane boisée d'Afrique, la grande faune du Niokolo-Koba est relativement pauvre en espèces et une espèce clé (la girafe) est éteinte depuis 50 ans. Toute autre extinction de grand mammifère signifierait une perte de valeur universelle exceptionnelle et entraînerait la suppression du bien de la Liste du patrimoine mondial. De plus, la construction du barrage à Mako, sans mesures suffisantes pour atténuer ses impacts sur le régime des crues et les cycles hydrologiques du parc, devrait déclencher la décision de supprimer le site de la Liste.

6. ANNEXES

6.1 *Cahier des charges*

Entreprendre la Mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO/ IUCN, du 22 au 26 janvier 2007, au Bien du patrimoine mondial du **Parc national du Niokolo-Koba** au **Sénégal**.

La Mission est chargée :

1. d'évaluer l'état de conservation de ce bien et les facteurs qui compromettent sa valeur universelle exceptionnelle, en particulier l'état de populations clés de la faune sauvage et les causes des déclinés signalés de la taille de ces populations ainsi que les impacts potentiels du projet proposé de construction routière ;
2. de tenir des consultations avec les autorités sénégalaises et les acteurs concernés pour examiner les progrès d'application des recommandations de la Mission de suivi conjointe Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO / IUCN de 2001 et du rapport détaillé, requis par le Comité du patrimoine mondial à sa dernière session (voir décision 30 COM 7B.1 ci-jointe) ;
3. sur la base de ses conclusions, de faire des recommandations au gouvernement du Sénégal et au Comité du patrimoine mondial dans le but d'améliorer l'état de conservation et la gestion du bien ;
4. de préparer un rapport conjoint sur les conclusions et recommandations de cette Mission de suivi réactif, en suivant par exemple le modèle ci-joint, et de soumettre ce rapport au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et au Siège de l'IUCN le 28 février 2007 au plus tard, en version imprimée et en version électronique.

6.2 *Itinéraire et programme*

Lundi 22 jan 07	Briefing avec UNESCO/ Directrice Vol nolisé de Dakar à Simenti, PN du Niokolo-Koba Sortie en canoë sur la Gambie, dans le parc près de Simenti
Mardi 23 jan 07	matin. Visite de sites autour de Simenti: Poste de garde du Damantan- Gué de Damantan- Mare de Kountadala- Mare de Simenti – après-midi. Visite du Camp du lion Réunion avec le personnel d'encadrement à Simenti
Mercredi 24 jan 07	matin. Réunion avec le personnel d'encadrement à Simenti après-midi Retour par vol nolisé à Dakar
Jeudi 25 jan 07	09h00: Réunion à l'Union européenne 10h00: Réunion à l'Ambassade des Pays-Bas 13h30: Réunion au Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature 16h00: Réunion avec Wetlands International
Vendredi 26 jan 07	09h00: Information des acteurs à la Direction des Parcs Nationaux

6.3 Composition de l'équipe de la Mission

UNESCO :

Dr. Elisabeth Wangari, Chef, Centre du patrimoine mondial/Afrique, UNESCO

Dr. Noëline Rakotoarisoa, Spécialiste de programme, UNESCO/Dakar

UICN

Dr. Peter Howard, Consultant UICN

DPN Dakar:

Dr. Mame Balla Gueye, Directeur des Parcs Nationaux, Sénégal

Cpt Fatou Samb, Responsable de la formation et des biens du patrimoine mondial, Direction des Parcs Nationaux

6.4 Liste et coordonnées des personnes rencontrées

Union Européenne :	Mme Bénédicte Génin, Chargée de programme
Ambassade Pays-Bas :	Jan Hijkoop, Premier Secrétaire Alioune Diallo, Chargé de programme
Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature :	Souleye Ndiaye, Conseiller
Wetlands International :	Seydina Issa Sylla, Représentant régional
USAID:	Peter C. Trenchard, Agriculture and Natural Resources Advisor

Personnel de la Direction des Parcs Nationaux qui a accompagné la Mission au Niokolo-Koba

Nom	Titre	Fonction
Mame Balla Gueye	Colonel	Directeur Parcs Nationaux
Samuel Diémé	Commandant	Conservateur PNNK
Fatou Samb	Capitaine	Division Formation (DPN)
Cheikh Mouktar Sylla	Sous Lieutenant	Chef de Zone Centre au PNNK
Sarany Diédhiou	Sergent	Chef de Poste de Simenti
Arouna Seydi	Caporal Chef	Garde
Waly NGom		Garde
Alassane Sané		Garde
Adama Diarra		Garde
Alioune Sylla		Garde
Mambel Nakouye		Garde

Liste des personnes qui ont assisté à la réunion d'information des acteurs à la DPN le 26 janvier 2007

Nom	Organisation	Contact courriel
Amadou Kébé	USAID/CE	abel2@yahoo.fr
Hamady Bocoum	Direction du Patrimoine culturel	hawab@hotmail.com
Aminata Diarra	Patrimoine culturel	maamidia.@yahoo.fr
Noëline Rakotoarisoa	UNESCO	n.raondry@unesco.org
Souleye NDiaye	MEPN	ndiaye_souleye@yahoo.fr
NDeye Sène Thiam	DEA/DPN	Ndeysenethiam2003@yahoo.fr
Jean Michel Berges	SCAC/Ambassade de France	Jean-michel.berges@diplomatie.gov.fr
Amadou Matar Diouf	UICN-Sénégal	matar.diouf@iucn.org
Oumar Wane	PMF/FEM/PNUD (GEF/SGP)	oumar.wane@undp.org; gefsgp@orange.sn
Peter Trenchard	USAID	ptrenchard@usaid.gov
Peter Howard	UICN	phoward@AfricanNaturalHeritage.org
Moussa Fall	DAMP-ZH/DPN	agrofall@yahoo.fr
Dr. Djibril Diouck	DEA/DPN	djibrildiouck@hotmail.com
Ousmane Wane	Cono- DPN	oussou77@hotmail.com
Daouda NGom	MRS/Comité MAB	ngom_daouda@yahoo.fr
Samuel Diémé	PNNK	sam_casa@yahoo.fr (221) 577 73 98
Fatou Samb	DFC/DPN	fatkinesamb@yahoo.fr (221) 5484924
Alioune Diallo	Ambassade Pays-Bas	aloune.diallo@minebuza.nl
Elizabeth Wangari	UNESCO/WHC	e.wangari@unesco.org 33-(0) 145681419

6.5 Carte du Niokolo-Koba, avec les limites actuelles, la topographie et autres caractéristiques

Source: http://www.senegalaisement.com/senegal/carte_niokolo.html, image téléchargée 30/04/07

